

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 13

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 14 QUATER

À l'alinéa 62, supprimer la référence :

« , I bis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.